



HAL
open science

Bosnie-Herzégovine : une interminable sortie de guerre

Xavier Bougarel

► **To cite this version:**

Xavier Bougarel. Bosnie-Herzégovine : une interminable sortie de guerre. *Annuaire français de relations internationales*, 2014, 15, pp.151-161. halshs-04333687

HAL Id: halshs-04333687

<https://shs.hal.science/halshs-04333687>

Submitted on 10 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« **Bosnie-Herzégovine : une interminable sortie de guerre** », *Annuaire français de relations internationales*, vol. XV, 2014, pp. 151-161

Xavier Bougarel

En Bosnie-Herzégovine, la sortie du communisme en 1990 a surtout signifié l'entrée dans la guerre deux ans plus tard. Au conflit qui a duré d'avril 1992 à décembre 1995, et a fait 100 000 morts environ, a succédé une interminable sortie de guerre. L'affrontement des élites politiques issues de la guerre, la paralysie progressive d'institutions particulièrement complexes et l'omniprésence des séquelles de la guerre maintiennent la Bosnie-Herzégovine à l'écart des processus d'intégration euro-atlantiques, alors même que la Croatie est désormais membre de l'OTAN et de l'Union européenne, que la Serbie et le Monténégro ont le statut de pays candidat. Pour comprendre cette spirale infernale, il convient de revenir d'abord sur le conflit de 1992-1995, avant de s'intéresser aux évolutions politiques de la Bosnie-Herzégovine, puis aux transformations plus profondes de la société bosnienne.

La Bosnie-Herzégovine en guerre, au cœur des recompositions de l'espace yougoslave

En 1991, à la veille de la guerre, la Bosnie-Herzégovine compte 4 400 000 habitants environ, dont 43,7 % de Musulmans, 31,4 % de Serbes, 17,3 % de Croates et 5,5 % de Yougoslaves. Elle est la seule république yougoslave à compter trois nations constitutives (Musulmans, Serbes et Croates), ce qui se traduit sur le plan institutionnel par l'existence d'une présidence collégiale de sept membres (deux Musulmans, deux Serbes, deux Croates et un « autre »). La désintégration de la Yougoslavie entre 1990 et 1992 menace donc très vite l'existence même de cette république. D'une part, les républiques voisines de Serbie et, dans une moindre mesure, de Croatie commencent à exprimer des prétentions territoriales envers la Bosnie-Herzégovine, et à y soutenir la formation de milices communautaires. D'autre part, les trois partis nationalistes parvenus au pouvoir lors des premières élections libres de novembre 1990 s'opposent de plus en plus violemment sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine : le Parti de l'action démocratique (SDA, musulman) et la Communauté démocratique croate (HDZ) veulent son indépendance, quand le Parti démocratique serbe (SDS) exige son maintien dans la fédération yougoslave. En janvier 1992, le SDS proclame une « République serbe de Bosnie-Herzégovine », marquant ainsi sa volonté de constituer un Etat serbe sur une partie du territoire bosnien. Deux mois plus tard, lors d'un référendum boycotté par la communauté serbe, l'indépendance est approuvée par 63,7 % des inscrits et 98,9 % des votants. Le 6 avril 1992, les Etats de la Communauté européenne reconnaissent officiellement cette indépendance. Le même jour, la « République serbe » fait sécession, cependant que l'armée yougoslave et les milices serbes commencent leur siège de la capitale Sarajevo. La Bosnie-Herzégovine bascule dans la guerre.

La guerre en Bosnie-Herzégovine dure trois ans et demi, d'avril 1992 à décembre 1995. Elle oppose l'armée de la République serbe (VRS), née de la fusion de l'armée yougoslave et des milices serbes soutenues par la Serbie, à l'armée de la République de Bosnie-Herzégovine (ARBiH) et au Conseil de défense croate (HVO) soutenu par la Croatie. Entre outre, entre mars 1993 et mars 1994, de violents affrontements opposent l'ARBiH au HVO en Bosnie centrale et en Herzégovine, à l'heure où le HDZ proclame à son tour une « République croate

d'Herceg-Bosna ». Bénéficiant d'une supériorité écrasante en armements lourds, la VRS s'empare en quelques semaines de 60 % du territoire bosnien, mais connaît ensuite un épuisement progressif dû à des difficultés logistiques liées aux sanctions internationales contre la Serbie, à un manque d'effectifs de plus en plus criant et à une crise de motivation de ses combattants. L'ARBiH, au contraire, naît de l'agrégation de diverses milices locales, mais parvient en quelques années à se transformer en une armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes capables de se mouvoir d'un front à l'autre. L'ARBiH écrase le HVO en Bosnie centrale à l'automne 1993 et, après la fin des affrontements croato-musulmans, l'ARBiH et le HVO parviennent à infliger de lourdes défaites à la VRS en Bosnie occidentale. Parallèlement, l'évolution du conflit bosnien ne peut être comprise sans tenir compte de sa dimension internationale. D'une part, la Force de protection des nations-unies (FORPRONU) reçoit comme mandat d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et, à partir de mai 1993, la protection de six « zones de sécurité », dont la ville de Sarajevo. L'incapacité de la FORPRONU à remplir son mandat conduit à une implication de plus en plus grande de l'OTAN, jusqu'au bombardement des positions de la VRS à l'automne 1995. D'autre part, après l'échec de plusieurs plans de paix élaborés par l'ONU et l'Union européenne, les Etats-Unis s'impliquent directement dans le processus de paix. En mars 1994, les accords de Washington mettent fin aux affrontements croato-musulmans et donnent naissance à une Fédération de Bosnie-Herzégovine divisée en dix cantons (cinq musulmans, trois croates et deux « mixtes »). A l'automne 1995, profitant de l'affaiblissement de la partie serbe, la diplomatie américaine organise de nouvelles négociations de paix sur la base militaire de Dayton, dans l'Ohio, qui aboutissent en novembre à la conclusion d'accords de paix. Ceux-ci sont officiellement signés à Paris le 14 décembre 1995.

La guerre en Bosnie-Herzégovine est motivée, du côté serbe et croate, par la volonté de créer des territoires ethniquement homogènes et de les rattacher à la Serbie ou à la Croatie voisines. Les forces serbes et croates recourent donc massivement au « nettoyage ethnique », à savoir l'expulsion violente des populations non-serbes ou non-croates. Entre avril 1992 et décembre 1995, 2 300 000 personnes sont ainsi déplacées, soit plus de la moitié de la population bosnienne. Le nettoyage ethnique s'accompagne de nombreux massacres, et prend parfois des dimensions génocidaires, comme lors du massacre de 8 000 hommes musulmans par la VRS après la prise de la ville de Srebrenica en juillet 1995. Aux déplacements de population s'ajoutent d'autres transformations brutales de la société bosnienne. La guerre provoque l'effondrement de l'économie de production et l'appauvrissement rapide de la population, qui devient de plus en plus dépendante de l'aide humanitaire internationale. Dans le même temps, l'enchevêtrement des lignes de front suscite l'apparition de trafics en tous genres (essence, cigarettes, munitions, etc.) associant des formations armées théoriquement opposées. La guerre entraîne la dislocation de la classe moyenne et de la classe ouvrière, l'apparition d'une masse de réfugiés déracinés et de soldats mobilisés, et l'émergence d'une petite minorité de profiteurs de guerre. Le conflit bosnien fait au total 97 500 victimes, dont 64 000 Musulmans, 25 000 Serbes, 8 000 Croates et 500 « autres ». C'est en gardant ces données à l'esprit qu'il est possible de comprendre les réalités de l'après-guerre en Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine d'après-guerre : une réintégration politique fragile

Pour comprendre les réalités de l'après-guerre, il est possible de partir des institutions établies par les accords de Dayton. La Constitution annexée à ces accords entérine en effet le partage de la Bosnie-Herzégovine entre les deux entités apparues au cours de la guerre, la République serbe et la Fédération, cette dernière étant elle-même divisée en dix cantons. La nouvelle

Constitution précise également que la Bosnie-Herzégovine compte trois nations constitutives – Bosniaques (Musulmans)¹, Serbes et Croates –, et s’inscrit sur ce point dans la continuité de l’ordre constitutionnel d’avant-guerre. Au niveau des entités, la Constitution de la Fédération adoptée en 1994 mentionne les Bosniaques et les Croates comme nations constitutives, quand celle de la République serbe adoptée en 1992 ne mentionne que les Serbes. A tous les niveaux, des mécanismes consociatifs complexes sont instaurés pour assurer les équilibres entre nations constitutives. Ainsi, la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine est composée de trois membres : un Bosniaque et un Croate élus dans la Fédération, et un Serbe élu en République serbe. Le Parlement de Bosnie-Herzégovine est composé de deux chambres, la Chambre des représentants élue au suffrage universel direct et la Chambre des nations désignée par les parlements des entités, différents quotas et droits de veto étant censés garantir les droits de chaque nation constitutive. Enfin, le gouvernement est composé d’un Premier ministre et de six ministres (affaires étrangères, commerce extérieur, finances, affaires civiles, droits de l’homme, communications), chaque ministre étant assisté par deux vice-ministres de nationalité différente. Des mécanismes consociatifs tout aussi complexes se retrouvent dans la Fédération, alors que la République serbe garde un caractère clairement mono-national.

Pour assurer le bon déroulement du processus de paix, les accords de Dayton prévoient par ailleurs un imposant dispositif international, comprenant un volet militaire et un volet civil. Sur le plan militaire, une *Implementation Force* (IFOR) de 60 000 hommes est placée sous le commandement de l’OTAN. Rebaptisée *Stabilization Force* (SFOR) en 1996, elle a pour mandat initial d’assurer le retour des trois armées belligérantes dans leurs casernes et de sécuriser une Ligne de séparation inter-entités (IEBL). Sur le plan civil, un Haut Représentant est nommé par le Conseil de mise en œuvre de la paix². Il a tout à la fois un rôle de médiateur entre les élites politiques bosniennes et de coordinateur entre les multiples organisations internationales impliquées dans le processus de paix, telles que l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) chargée de la démocratisation, l’*International Police Task Force* (IPTF) chargée de la réorganisation de la police, le Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés (UNHCR) chargé du retour des réfugiés, ou encore l’Union européenne et la Banque mondiale chargées de la reconstruction.

Dans les faits, les deux premières années de l’après-guerre sont caractérisées par un certain attentisme. Alors que la SFOR interprète son mandat *a minima*, le Haut Représentant Carl Bildt fait preuve d’une extrême prudence face aux dirigeants nationalistes locaux. En septembre 1996, les premières élections de l’après-guerre sont marquées par la victoire écrasante du SDA, du SDS et du HDZ, bien que le SDA ait connu huit mois plus tôt une grave crise avec la démission du Premier ministre Haris Silajdžić et la création du Parti pour la Bosnie-Herzégovine (SBiH). Il faut attendre l’éclatement en juin 1997 d’un conflit opposant au sein du SDS serbe partisans et adversaires des accords de paix pour que le nouveau Haut Représentant Carlos Westendorp adopte une attitude plus offensive. Il s’appuie alors sur l’IPTF et la SFOR pour soutenir l’aile modérée du SDS, qui se transforme bientôt en Alliance populaire serbe (SNS), puis encourage l’élection de Milorad Dodik, président de l’Alliance des sociaux-démocrates indépendants (SNSD), comme nouveau Premier ministre de la République serbe. Ce premier succès politique amène le Conseil de mise en œuvre de la paix

¹ En septembre 1993, une Assemblée bosniaque (*Bošnjački sabor*) réunie à Sarajevo vote l’abandon du nom national « Musulman » au profit du nom national « Bosniaque ».

² Le Conseil de mise en œuvre de la paix rassemble 43 Etats et 15 organisations internationales. Son comité directeur est constitué de l’Allemagne, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l’Italie, du Japon, de la Russie, de l’Union européenne et de l’Organisation de la conférence islamique.

réuni à Bonn à élargir les pouvoirs du Haut Représentant, en l'autorisant à promulguer lui-même des lois en cas de blocage des institutions, et à démettre les élus et les fonctionnaires considérés comme hostiles aux accords de paix. Au cours de la période 1998-2006, les Hauts Représentants Carlos Westendorp, Wolfgang Petritsch et Paddy Ashdown font un large usage de ces « pouvoirs de Bonn ». Le mandat de Westendorp est ainsi marqué par l'imposition en 1998 d'une monnaie commune à tout le territoire bosnien, et Petritsch n'hésite pas à destituer le représentant croate à la Présidence collégiale lors de la « crise croate » au printemps 2001.

Cette période de forte tutelle internationale est aussi celle où la Bosnie-Herzégovine connaît les évolutions institutionnelles et politiques les plus importantes. Les années 1998-2006 voient d'abord la disparition des institutions parallèles nées de la guerre : suite à la crise de l'été 1997, les représentants de la République serbe acceptent enfin de siéger dans les institutions communes et, suite à la « crise croate » quatre ans plus tard, les dirigeants du HDZ se résignent à démanteler la « République croate d'Herceg-Bosna ». Sur le plan institutionnel également, la ville de Brčko – dont le statut n'avait pu être résolu à Dayton – devient en 1999 un district distinct des deux entités constitutives de la Bosnie-Herzégovine. Parallèlement, suite à une requête d'Alija Izetbegović, membre bosniaque de la Présidence collégiale, la Cour constitutionnelle décide en 2000 que les trois nations constitutives de la Bosnie-Herzégovine doivent l'être sur l'ensemble de son territoire, et intime aux entités d'amender leurs constitutions en conséquence. Après bien des atermoiements, le Haut Représentant impose en avril 2002 des amendements constitutionnels étendant aux Serbes les mécanismes consociatifs en vigueur dans la Fédération, et créant en République serbe un Conseil des nations composé à égalité de représentants serbes, bosniaques et croates.

Mais les évolutions les plus importantes restent l'élargissement progressif des compétences des institutions centrales au détriment des entités, avec la création de trois nouveaux ministères (défense, sécurité, justice) et la mise en place d'administrations centrales telles que le service central des douanes, l'agence centrale de police criminelle ou la Cour de Bosnie-Herzégovine. Contre toute attente, et sans que cette fusion soit prévue par les accords de paix, les anciennes armées belligérantes disparaissent au profit d'une armée commune : en 1997, l'ARBiH et le HVO croate fusionnent au sein de l'Armée de la Fédération (VF) ; huit ans plus tard, celle-ci se fond avec la VRS au sein de Forces armées de Bosnie-Herzégovine (OSBiH) aux effectifs réduits. Mises bout à bout, ces réformes représentent une transformation substantielle des cadres institutionnels établis par les accords de Dayton, et laissent espérer une possible réintégration institutionnelle de la Bosnie-Herzégovine. Sur le plan politique, la période 1998-2006 est également marquée par la fin de l'hégémonie des trois grands partis nationalistes. Aux élections de septembre 1998, le SDA et le HDZ restent au pouvoir en Fédération, mais la coalition « *Sloga* » (« Entente ») menée par le SNS et le SNSD parvient à s'imposer contre le SDS. Deux ans plus tard, le SDS revient au pouvoir en République serbe, mais l'Alliance pour le changement, constituée autour du Parti social-démocrate (SDP) et du SBiH remporte les élections en Fédération. Dans les deux entités, des coalitions constituées avec un fort soutien international mettent donc fin à l'hégémonie des trois grands partis nationalistes et ouvrent une période de pluralisation croissante de la vie politique bosnienne. Conséquence de ces évolutions politiques significatives, la Bosnie-Herzégovine est admise en 2002 au sein du Conseil de l'Europe, première étape vers une intégration euro-atlantique plus avancée. Ces évolutions politiques de la Bosnie-Herzégovine sont également facilitées par les changements que connaissent alors les pays voisins, avec la défaite électorale du HDZ en Croatie en janvier 2000 et la chute de Slobodan Milošević en Serbie en octobre de la même année.

L'importance des changements politiques survenus en Bosnie-Herzégovine entre 1998 et 2006 ne doit pas masquer les limites et les effets pervers du quasi-protectorat établi alors en Bosnie-Herzégovine. Ainsi, les amendements constitutionnels de 2002 ne modifient guère les rapports de force réels entre nations constitutives au sein des institutions de chaque entité, car les quotas nationaux mis en place ne correspondent à aucune réalité démographique sur le terrain, et les partis représentant la nation majoritaire dans l'entité concernée parviennent aisément à faire élire « leurs » candidats minoritaires. De même, la coalition « *Sloga* » comme l'Alliance pour le changement restent des coalitions hétéroclites et fragiles, et les élections de 2002 voient le retour au pouvoir du SDA et du HDZ dans la Fédération, alliés au SDS au niveau des institutions centrales : d'aucuns annoncent alors un retour à la situation de 1990. Enfin, les interventions du Haut Représentant et des organisations internationales dans la vie politique bosnienne suscitent des épreuves de force répétées avec les élites politiques bosniennes : c'est en particulier le cas lors de la « crise croate » de 2001, lorsque l'OSCE décide de changer la loi électorale pour favoriser le SDP au détriment du HDZ, suscitant la colère de ce dernier qui menace de proclamer une troisième entité croate, et obligeant le Haut Représentant à intervenir vigoureusement pour éviter que la crise ne dégénère. Cette épreuve de force affaiblit durablement le HDZ, comme l'atteste en 2006 son éclatement en deux partis homonymes et rivaux, le HDZ et le HDZ 1990. Plus généralement, le protectorat de fait oblige les organisations internationales et les grandes puissances à s'impliquer dans les affaires bosniennes d'avantage qu'elles ne le souhaitent en réalité, ce problème étant aggravé par le désengagement américain consécutif aux attentats du 11 septembre 2001 et aux interventions militaires en Afghanistan et en Irak. A terme, le protectorat de fait risque également de priver les institutions bosniennes de toute légitimité et de déresponsabiliser les élites politiques locales. Au cours des années 2000 s'amorce donc un nouveau tournant dans l'action internationale en Bosnie-Herzégovine. D'une part, l'engagement accru de l'Union européenne est censé compenser le désengagement américain : le Haut Représentant devient également Représentant spécial de l'Union européenne à partir de 2002, et une *European Force* (EUFOR) aux effectifs réduits remplace la SFOR en 2004. D'autre part, la perspective de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne est utilisée pour encourager de nouveaux compromis entre élites politiques bosniennes. Le protectorat de fait est alors progressivement démantelé : les principales organisations internationales se désengagent de la Bosnie-Herzégovine, et les Hauts Représentants nommés après 2006 cessent peu à peu d'utiliser leurs pouvoirs coercitifs.

L'eupéanisation du processus de paix et le démantèlement du protectorat de fait en Bosnie-Herzégovine sont présentés comme autant de progrès mais, dans les faits, ils s'accompagnent d'un blocage progressif des processus institutionnels et politiques amorcés à la fin des années 1990. En 2006, les dirigeants de la République serbe rejettent une réforme de la police renforçant le rôle des institutions centrales. Peu après, un nouvel ensemble d'amendements constitutionnels destiné à modifier les domaines de compétence et le mode de désignation de ces mêmes institutions centrales est bloqué au Parlement bosnien par les députés du SBiH et certains députés du SDA, qui estiment cette réforme institutionnelle insuffisante. En réponse, la République serbe annonce refuser tout nouveau transfert de compétences des entités vers l'Etat central. La campagne électorale de l'année 2006 se déroule alors dans un climat de méfiance et d'agressivité jamais vu depuis la fin de la guerre, opposant principalement Haris Silajdžić, président du SBiH, à Milorad Dodik, président du SNSD. La victoire de ces deux partis ne fait donc que renforcer la crispation de la vie politique : alors que Silajdžić dit vouloir abolir les entités, Dodik menace d'organiser un référendum sur l'indépendance de la République serbe. Le HDZ, quant à lui, réactive sa demande d'une troisième entité croate. Plusieurs tentatives de renégociation des amendements constitutionnels ont lieu, lors de

réunions organisées à Prud en 2008 et à Butmir en 2009 notamment, mais elles ne permettent pas l'émergence d'un compromis viable. En décembre 2009, un jugement de la Cour européenne des droits de l'homme dit jugement Sejdić-Finci, et exigeant une meilleure représentation des minorités nationales non-constitutives ne fait que compliquer encore la situation. Dans ce contexte, les élections de 2010 se soldent par une nouvelle victoire du SNSD en République serbe, et par celle du SDP et du HDZ en Fédération. Mais le retour du SDP au pouvoir ne met pas fin à la crise institutionnelle et politique : au niveau central, le gouvernement met ainsi quatorze mois à être constitué par le SDP, le SDA, le SNSD, le SDS et les deux HDZ. Quatre mois plus tard, l'alliance scellée entre le SDP et le SDA s'effondre. Cette crise institutionnelle et politique permanente devient peu à peu un obstacle majeur à la participation de la Bosnie-Herzégovine aux processus d'intégration euro-atlantique : loin de favoriser de nouveaux compromis entre les élites politiques bosniennes, la perspective d'une adhésion à l'Union européenne est elle-même remise en question par leurs conflits persistants. Alors que la Croatie rentre dans l'OTAN en avril 2009, puis dans l'Union européenne en juillet 2013, et alors que la Serbie accède en mars 2012 au statut de pays-candidat, la Bosnie-Herzégovine doit se contenter d'un accord de stabilisation et d'association signé en juin 2008. Le processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN est lui aussi bloqué depuis 2010 par la sourde hostilité de la communauté serbe à cette organisation et par la question non résolue des biens immobiliers militaires. Deux décennies après la fin de la guerre, le statut politique de la Bosnie-Herzégovine reste donc particulièrement complexe et paradoxal : ni véritable protectorat international, ni membre à part entière de l'Union européenne, elle est l'objet d'une tutelle européenne mal assumée ; ni tout à fait divisée, ni vraiment réintégrée, elle est entravée par des mécanismes consociatifs à bout de souffle ; ni dominée sans partage par les partis nationalistes, ni traversée par de puissantes mobilisations « citoyennes », elle reste prisonnière des conséquences de la guerre et du nettoyage ethnique. Pour le comprendre, il faut sortir des seuls cadres institutionnels pour s'intéresser à certaines réalités sociales et culturelles plus profondes de la Bosnie-Herzégovine d'après-guerre.

La société bosnienne, prisonnière des conséquences de la guerre

Pour assurer la réintégration de la Bosnie-Herzégovine, les concepteurs américains des accords de Dayton misent sur le droit au retour, garanti par l'annexe VII des accords de paix. Dans les faits, cette question du droit au retour des personnes déplacées est sans doute celle autour de laquelle les tensions sont les plus vives entre 1996 et 2005. Alors que les principaux partis bosniaques militent pour que ce droit soit effectif, les autorités de la République serbe, les municipalités sous contrôle croate et certaines municipalités sous contrôle bosniaque multiplient les pratiques discriminatoires pour empêcher les retours dits « minoritaires »³. La question du retour est donc un des biais par lesquels différents acteurs nationalistes tentent de poursuivre leurs buts de guerre en temps de paix. Toutefois, sur le terrain, la dynamique des « retours minoritaires » est aussi influencée par des logiques locales qui contredisent parfois ces logiques nationalistes. La question du droit au retour suscite aussi une forte mobilisation des organisations internationales présentes en Bosnie-Herzégovine : l'IPTF s'efforce ainsi de résoudre les problèmes d'insécurité auxquels sont confrontés les réfugiés, le Haut Représentant impose de nouvelles lois annulant les confiscations de biens immobiliers effectuées pendant la guerre, et l'UNHCR joue un rôle central dans la distribution des aides à la reconstruction des maisons détruites ou endommagées.

³ Les retours « minoritaires » désignent les retours de personnes rentrant dans une municipalité dans laquelle leur communauté nationale n'est pas ou n'est plus majoritaire.

Concrètement, les « retours minoritaires » restent peu nombreux dans les premières années d'après-guerre, avant de connaître une augmentation significative entre 2000 et 2003 : ce pic s'explique par l'amélioration des conditions de sécurité, l'application des nouvelles lois sur le logement (en 2004, 95 % des biens occupés ont été restitués à leur occupant d'avant-guerre) et la relative abondance des aides à la reconstruction. Mais les difficultés à trouver un emploi, à accéder aux services municipaux et à scolariser les enfants restent des obstacles majeurs. De ce fait, de nombreux « retours minoritaires » sont des retours partiels, les réfugiés rentrant dans leur municipalité d'origine mais continuant à travailler et à scolariser leurs enfants dans une autre. La fin du processus de restitution des biens immobiliers, la diminution des aides et l'installation de nombreux réfugiés dans leur municipalité ou leur pays d'accueil expliquent en outre le rapide déclin du nombre de « retours minoritaires » à partir de 2004. Au total, en 2011, l'UNHCR compte 470 140 « retours minoritaires » en Bosnie-Herzégovine, dont 275 308 en Fédération, 172 737 en République serbe et 22 095 dans le district de Brčko. Ces retours expliquent qu'à Brčko, dans les cantons « mixtes » de la Fédération et dans certaines municipalités de République serbe limitrophes avec la Fédération, une relative diversité ethnique réapparaisse. Mais les « retours minoritaires » ne représentent que 20 % des personnes déplacées entre 1992 et 1995, ils concernent avant tout des Bosniaques et des Croates se déplaçant au sein de la Fédération, et sont loin d'assurer une véritable réintégration de la société bosnienne. Sur le plan humain également, la Bosnie-Herzégovine se trouve donc dans une situation paradoxale ne conduisant ni à sa partition définitive, ni à sa réintégration progressive. Cette irréversibilité partielle des conséquences de la guerre transparaît aussi dans le fait que, sur 1 200 000 citoyens bosniens réfugiés à l'étranger pendant la guerre, 500 000 environ s'installent dans leur pays d'accueil. Plusieurs centaines de milliers d'autres émigrent à leur tour dans la période de l'après-guerre. Ceci explique la forte baisse de la population en Bosnie-Herzégovine, qui passe de 4 400 000 en 1991 à 3 700 000 environ en 2012, et la formation d'une importante diaspora évaluée la même année à 1 200 000 membres environ.

Les transformations économiques et sociales de l'après-guerre expliquent aussi en partie cette pérennisation des lignes de partage communautaires. Pour les concepteurs des accords de Dayton, en effet, la transition à la démocratie et à l'économie de marché doit permettre de marginaliser les partis nationalistes au pouvoir et de renouveler les élites politiques bosniennes, pour pouvoir dans un second temps renégocier les cadres institutionnels mis en place par les accords de paix. Mais ce scénario astucieux ne se réalise pas. Certes, les trois grands partis nationalistes se débarrassent de leurs dirigeants les plus compromis, connaissent de graves crises internes et perdent la position hégémonique qui était la leur pendant la guerre. Mais ils restent des acteurs majeurs de la vie politique bosnienne, et la plupart de leurs cadres réussissent leur reconversion, soit en continuant à représenter leur parti dans les institutions d'après-guerre, soit en rejoignant un parti concurrent, soit en tirant profit de la reconstruction du pays et de la privatisation des entreprises publiques. Dans un contexte économique marqué par l'enrichissement d'une minorité de « nouveaux riches » (*bogataši*), par un fort taux de chômage (25 % en 2013) et par l'appauvrissement du plus grand nombre, ces mêmes partis continuent à redistribuer sur un mode clientéliste les marchés publics, les emplois publics et les aides sociales les plus diverses. De plus, l'accession au pouvoir de partis concurrents ne change rien à ces pratiques : les cadres du SBiH ou du SNSD acquièrent vite une solide réputation de « carriéristes » (*foteljaši*), et le SDP se bat âprement pour la répartition des prébendes ministérielles, tout en respectant les quotas nationaux instaurés par ses prédécesseurs. Enjeux matériels et enjeux communautaires restant indissociablement liés, la fin de l'hégémonie des trois grands partis nationalistes ne débouche pas sur de nouveaux compromis politiques et institutionnels, mais sur des surenchères verbales permanentes et sur un blocage durable des institutions. Loin de faciliter la réintégration institutionnelle et

politique de la Bosnie-Herzégovine, la transition à la démocratie et à l'économie de marché se coule dans les différents clivages qui traversent la société bosnienne d'après-guerre.

Aux lignes de partage communautaires s'ajoutent en effet d'autres clivages sociaux nés de la guerre. Ainsi, populations locales et populations déplacées s'opposent souvent pour l'obtention de ressources rares telles que les logements, les emplois ou les aides sociales, et le rejet des réfugiés d'origine rurale prend des formes particulièrement perceptibles dans les grandes villes de Sarajevo, Banja Luka ou Mostar. Dans le même temps, anciens combattants et invalides de guerre s'estiment abandonnés par les pouvoirs publics, alors même que les victimes civiles leur envient leurs emplois réservés et leurs pensions militaires. Ces victimes civiles se divisent elles-mêmes en plusieurs catégories – invalides civils, familles de disparus, victimes de violence sexuelle, etc. – aux intérêts pas toujours convergents. Ces différents groupes sociaux sont soudés par l'expérience de la violence qui leur est propre, par le statut matériel et symbolique dont ils bénéficient (ou dont ils se plaignent), et par des réseaux associatifs plus ou moins denses. Souvent mono-nationaux, ces réseaux reproduisent largement les clivages entre communautés, mais expriment en même temps la diversité sociale propre à chacune d'entre elles. Créés pendant la guerre ou dans l'immédiat après-guerre, ils contribuent à la perpétuation de nouvelles identités sociales nées de la guerre, dans un contexte où la crise économique entraîne l'effacement des identités de classe, et où les incertitudes de tous ordres empêchent de se projeter dans l'avenir. Dans l'ensemble, les mobilisations catégorielles reproduisent donc les clivages nés de la guerre plutôt qu'elles ne permettent leur dépassement. Seules les organisations non-gouvernementales soutenues par la communauté internationale affichent leur caractère pluricommunautaire, mais elles peinent à surmonter leur marginalité sociale.

Enfin, l'impact social et culturel de la guerre varie selon les générations : aujourd'hui, une grande majorité des lycéens et des étudiants bosniens ont grandi dans un environnement social mono-national, et ont étudié selon des programmes scolaires imprégnés d'idéologie nationaliste, malgré les efforts d'édulcoration de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. En cela aussi, les lignes de partage territoriales et communautaires héritées de la guerre tendent à se pérenniser. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que l'action du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) n'ait qu'un effet limité sur les rapports inter-communautaires. En dix années d'existence, ce tribunal parvient certes à s'imposer comme l'acteur judiciaire central de l'après-guerre, comme l'attestent entre autres l'extradition de Slobodan Milošević en juin 2001, celle de Radovan Karadžić en juillet 2008 et celle de Ratko Mladić trois ans plus tard. Mais sa légitimité est fortement contestée au sein des communautés serbe et croate, et son influence sur la formation des mémoires de la guerre reste incertaine. La commémoration des principaux événements de la guerre reste en effet l'objet de violentes polémiques, entre les communautés et au sein de chacune d'entre elles et, à quelques exceptions près, les monuments commémoratifs – cimetières, monuments aux morts, etc. – servent aussi à marquer les lignes de partage territoriales de la Bosnie-Herzégovine. A leur manière, ils révèlent eux aussi l'importance des conséquences sociales et culturelles de la guerre, et les difficultés inhérentes à toute tentative de les dépasser.